



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bâtiments

Question écrite n° 52350

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la transformation de la poste centrale du Louvre à Paris. Ce bâtiment, construit par l'architecte Julien Guadet (1834-1908), a été inauguré en 1888. Avec sa structure métallique, il est considéré comme un chef-d'œuvre de l'architecture industrielle. Depuis 125 ans, il abrite la poste centrale parisienne qui a la double particularité d'être ouverte presque en permanence et d'être le plus grand centre de distribution de courrier en France. Un programme de reconversion partielle du lieu a été engagé depuis 2012. Il consiste à réaménager les 35 000 m² de locaux, de manière à les orienter vers un usage mixte. En dehors de La Poste qui n'occupera plus que 20 % de l'espace total, le bâtiment est en effet censé accueillir des logements sociaux, un hôtel de luxe et des commerces groupés autour d'une place intérieure. Il deviendra plus écologique puisqu'il est prévu d'installer des panneaux solaires, un système de récupération de l'eau de pluie et une toiture végétale. Toutefois, des associations de défense du patrimoine redoutent que ces travaux dénaturent l'ensemble, dans la mesure où l'architecte en charge du projet de restructuration envisage d'évider le bâtiment et de démanteler les nefs métalliques. Il lui demande de lui énoncer les garanties prises par l'État pour que la poste centrale du Louvre conserve son aspect architectural d'origine et que ce lieu historique soit préservé.

Texte de la réponse

La poste du Louvre, dans le 1er arrondissement de Paris, est une réalisation de l'architecte Julien Guadet, au début de la IIIe République. L'édifice est connu du public pour ses belles façades de pierre, mais comporte aussi une intéressante structure métallique, dans les grandes salles de tri, et un hall d'accueil du public, dont le décor d'origine est aujourd'hui peu lisible, compte tenu des réaménagements successifs. L'immeuble fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restructuration, confié à l'architecte Dominique Perrault, et pour lequel un permis de construire a été délivré le 15 novembre 2013. Le but de l'opération est, en effet, de trouver d'autres usages aux parties de l'édifice qui ne seront plus directement utilisées par la Poste. Ce projet comporte quelques modifications extérieures de l'immeuble, concernant principalement la couverture, déjà fortement reprise après un incendie, dans les années 1980, et une partie des baies. Cette partie extérieure du projet a été contrôlée par l'architecte des bâtiments de France, dans le cadre de ses compétences aux abords des monuments historiques, et est apparue acceptable, sous réserve de la présentation de prototypes des nouvelles menuiseries extérieures, des ouvrages de serrurerie et des matériaux de couverture. Les modifications intérieures ne relèvent pas de la compétence de l'architecte des bâtiments de France. Le projet comprendra notamment d'importantes modifications de la structure des salles de tri, qui sera cependant largement conservée et réemployée dans le cadre du nouveau projet, et la réhabilitation du grand hall d'accueil dans ses dispositions d'origine. Ces modifications apportées à la construction primitive de Guadet ont été considérées comme acceptables et équilibrées, au regard de l'importance du projet envisagé. Il n'est donc pas apparu nécessaire à la ministre de la culture et de la communication de prendre la décision d'instance de classement qu'avaient demandée certaines associations de défense du patrimoine. Néanmoins, l'avancement de projet, et le respect de l'autorisation d'urbanisme délivrée et des prescriptions qu'elle contient, seront suivis avec une particulière

vigilance par les services de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52350

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2514

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3856